



HOP// Halte à l'obsolescence programmée

Laetitia Vasseur
Présidente
29 rue popincourt,
75011 Paris

Objet : Quelles sont vos mesures pour lutter contre l'obsolescence programmée ?

Madame, Monsieur,

HOP // Halte à l'Obsolescence Programmée est une association qui lutte contre les pratiques d'obsolescence programmée, qui promeut l'allongement de la vie des produits et plus largement la préservation de nos ressources naturelles.

Vous vous portez candidat-e à la présidence du Conseil Régional aux prochaines élections du 6 et 13 décembre. Or, la Région représente un échelon territorial pertinent pour lutter efficacement contre les pratiques d'obsolescence programmée.

La Région dispose, en effet, des leviers nécessaires pour mettre en œuvre une vraie politique ambitieuse en ce domaine. Nous pensons notamment au volet de la commande publique et aux nouvelles compétences qui ont été attribuées aux conseils régionaux par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, à savoir l'élaboration :

- du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ;
- du plan régional de prévention et de gestion des déchets, qui comprend un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Aussi, par le questionnaire qui suit, nous vous sollicitons en votre qualité de candidat-e à la présidence de la Région sur les mesures que vous comptez mettre en œuvre en cas de victoire.

Vos réponses seront rendues publiques sur notre site internet (www.halteobsolescence.org), nos membres et lecteurs étant particulièrement attentifs aux réponses des candidats sur ces enjeux, tout à la fois économiques, sociaux et écologiques, en vue des élections.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre sincère considération.

Laetitia Vasseur
Présidente et co-fondatrice

Questionnaire



Quelle sera votre politique d'achat public en vue d'allonger la durée de vie des biens ?

1. Demander que les fournisseurs s'engagent à fournir les pièces détachées pendant 10 ans et dans le délai d'un mois au plus tard après la commande ? **Oui**

Précisez : Cette exigence au sein des cahiers des charges serait difficilement compatible avec les prescriptions réglementaires relatives à la durée maximum des marchés.

Pour autant, pour couvrir ses besoins courants, nous nous attacherons à acquérir des fournitures standards afin notamment de garantir la « maintenabilité » des dites fournitures dans le temps.

2. Demander que les fournisseurs s'engagent à étendre la garantie à 5 ans pour les biens mobiles et 10 ans pour les biens immobiliers ? **Oui**

Précisez : Afin de valoriser les offres des opérateurs économiques qui s'engagent dans une démarche durable et qualitative, nous imposons et imposerons dans les cahiers des charges des durées de garantie minimales et les critères d'analyse des offres mis en œuvre permettent systématiquement de valoriser les offres de matériels et fournitures auxquelles sont adossées des périodes de garanties longues.

Illustration sur questions 1 et 2 :

Sur certains segments, la Région Aquitaine a ainsi déjà obtenu de la part de ses fournisseurs des engagements de garantie ou de « maintenabilité » sur des durées longues – quelques exemples :

- o Mobilier scolaire pour les lycées : garantie de 10 ans ; continuité de la gamme assurée pendant 15 ans, fournitures de pièces détachées pendant 7 ans.
- o Equipements pédagogiques dans les lycées (microscopes et oscilloscopes garantis 5 ans)

3. Privilégier l'économie de fonctionnalité, c'est à dire substituer une logique d'achat public de services à celle d'acquisition de biens ? **Oui**

Précisez : Sur certains segments d'achats pour lesquels le cycle de vie du matériel ou de l'équipement concerné (obsolescence technique programmée par exemple) pouvait être repensé en mettant en perspective la valeur servicielle des produits, nous modifierons son mode « d'achat ».

Exemples :

- Mise à disposition de matériel de reprographie moyennant une facturation à l'usage – nombre de copies ;
- Mise à disposition de véhicules moyennant une facturation au kilomètre parcouru ;
- Acquisition de prestations de « formation » à l'usage maîtrisé des produits d'entretien des locaux adossées à la prestation d'acquisition des produits eux-mêmes

4. Acquérir des biens durables en lieu et place des biens à usage unique ? **Oui**

Peu de segments d'achats de la collectivité sont concernés par cette substituabilité ; néanmoins, les achats concernés ont d'ores et déjà fait l'objet depuis plusieurs années d'un nouveau mode

d'acquisition afin de privilégier la durabilité de l'acquisition tout en menant le plus souvent possible des opérations de communication pédagogique vis-à-vis des bénéficiaires finaux.

Exemple : Verres « consignés » sur les manifestations à destination des Jeunes (Festival des lycéens)

5. Privilégier l'achat d'équipements reconditionnés (équipement d'occasion remis à neuf et assorti d'une garantie) dans les marchés publics ? Oui

Précisez : Nous privilégierons, lorsque le type d'achat le permet, l'achat d'équipements reconditionnés ou issus d'un processus de recyclage.

Exemples :

- Cartouches d'encre : bacs de récupération avec circuit de revalorisation afin que les contenants s'inscrivent dans un cycle de rotation ;
- Papier recyclé ;
- Objets promotionnels issus de PET recyclé...

6. Les achats publics de la Région, au-dessus d'un certain montant, intégreront la notion de coût de cycle de vie¹, du coût total de possession² et intègrent une analyse de la fin de vie des produits ? Oui

Précisez : L'acquisition des fournitures et matériels intègre d'ores et déjà pour les achats emblématiques financièrement une analyse en coût global. Nous continuerons cette initiative.

7. Donner le matériel encore fonctionnel que vous renouvelez à des organismes qui facilite le réemploi ou le reconditionnement ? Oui

Précisez : La décision de renouveler des matériels intervient lorsque lesdits matériels sont en fin de vie. La destination des matériels déclassés concernés fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

De manière générale, s'il s'agit de matériels affectés d'un degré de vétusté élevé, ils sont vendus aux enchères à prix modique (site de vente en ligne) afin de garantir l'égalité d'accès des opérateurs économiques ou particuliers pour en faire l'acquisition.

Le déclassé de matériels qui n'a pas vocation à avoir un usage « grand public » peut aussi permettre de les mettre à disposition d'autres entités qui peuvent en avoir un usage renouvelé (exemple : matériels techniques et électrotechniques des lycées aquitains déclassés suite à des modifications des programmes des filières techniques : ces matériels ont été transportés à Madagascar par la Région et cédés aux instances en charge de l'enseignement technique et professionnel dans le cadre d'un projet de coopération).

¹ L'un des principaux obstacles à l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics consiste dans la perception que les produits écologiques sont plus chers que leurs contreparties moins respectueuses de l'environnement. Bien que cette perception est loin d'être fondée dans tous les cas, le prix d'achat se trouve effectivement être plus cher pour certains produits plus respectueux de l'environnement (exemple : un immeuble intégrant des techniques et matériaux plus « durables » comme une ventilation avec échangeur de chaleur) demande souvent un investissement supérieur. Dans un grand nombre de cas, ce coût d'acquisition ne représente toute fois qu'une partie limitée du coût total du produit. Ainsi, le coût d'utilisation (surtout pour la consommation d'énergie) et parfois d'entretien d'un bien peut être supérieur au coût d'achat initial. Il est dès lors raisonnable et justifié d'intégrer ces autres coûts dans la décision d'achat. Pour cela, on peut faire appel à la méthode du « coût global du cycle de vie ». Selon cette approche, des produits respectueux de l'environnement s'avéreront dans bien des cas moins onéreux que leurs contreparties moins chères à l'achat initial.

² Le coût total de possession ne prend en compte qu'une partie du coût du cycle de vie, de l'acquisition jusqu'à l'abandon. En effet, les coûts en amont (conception, fabrication, propriété précédente) et en aval (propriété suivante et démantèlement) ne sont pas pris en compte par le CTO alors qu'ils le sont par le CCV.

8. Avez-vous d'autres propositions pour favoriser l'achat public durable et écoresponsable ? Oui / Non

Précisez : De manière générale, nous avons déjà acté et favorisé dans notre action le passage d'une culture de la destruction systématique à une économie circulaire durable, en remettant les objets ou matières devenues inutiles pour certains à la disposition de ceux qui sauront les valoriser, pour un usage similaire ou source de créativité. Nous lancerons des appels à projets dans les domaines de l'économie collaborative et de l'innovation sociale pour faire remonter des initiatives terrains qui correspondent aux valeurs que nous partageons de durabilité et d'écoresponsabilité.

Quelle sera la politique de la Région en faveur d'une consommation et production durable et responsable sur le territoire ?

9. Favoriser le réemploi et la réparation grâce à la promotion d'un maillage territorial fin des acteurs ? Oui

Précisez : Nous disposons d'ores et déjà d'une mission économie circulaire qui anime de manière transversale (en lien étroit avec le service Economie Sociale et Solidaire) le réseau des acteurs régionaux qu'ils soient industriel, associatif ou citoyen.

10. Soutenir des plateformes de prêt gratuit entre particuliers d'objets du quotidien ? Oui

Précisez : au titre de l'innovation sociale nous disposons d'une bricothèque en milieu rural à Larbey dans les Landes. Cette initiative a vocation à se dupliquer sur le territoire de la nouvelle région avec un accompagnement sur mesure de projets et financiers pour son démarrage.

Par ailleurs, Un appel à projets sur l'économie collaborative est lancé depuis 2015 pour favoriser l'émergence de nouveaux projets de plateformes de prêt ou de partage d'usages par les outils numériques. Nous maintiendrons cet appel à projets. Il a donné lieu au soutien de nombreux projets de prêt ou de vente entre particuliers comme par exemple :

- La construction et l'animation d'une plateforme numérique de consommation collaborative, nommée Ludosens, pour permettre aux parents dont les enfants ont des différences et aux professionnels de la rééducation, d'être mis en lien pour vendre, acheter ou donner des outils ludiques et pédagogiques adaptés, à des prix d'occasion et à l'échelle du territoire national.
- une plateforme web de covoiturage dédiée aux activités glisse (surf, kitesurf, skate, ski...).
- une plateforme numérique d'intermédiation entre les entreprises aquitaines et les porteurs de projets artistiques ou culturels dans l'objectif d'inventorier et rendre visible l'existence d'une offre de locaux, compétences, technologies, logiciels ou tout autre matériel inexploité ou sous-utilisé susceptibles d'être mis à disposition dans le cadre d'un dispositif de mécénat en nature, en réponse aux besoins identifiés par les porteurs de projets artistiques ou culturels.
- La plateforme SwitchAround permet aux étudiants d'échanger leur appartement ou leur chambre, apportant ainsi une solution aux difficultés liées au logement dans le cadre notamment des stages et des échanges universitaires internationaux

11. Mettre en place un observatoire de l'obsolescence programmée à l'échelle de la Région ? Non et oui

Précisez : Nous ne mettrons pas en place directement un observatoire mais nous pourrions financer un projet de ce type dans le cadre de notre appel à projets annuel lancé sur l'innovation sociale en lien avec les universités. Nous considérons qu'un observatoire peut être utile mais dans le cadre d'une communauté d'acteurs pluriels.

12. Limiter la diffusion de la publicité à certains secteurs tels que la culture et l'information citoyenne ? **Oui**
Précisez : dans le cadre global de l'amélioration des pratiques éco et socio responsables pour les festivals et autre manifestations culturelles et sportives –nous imposons et imposerons des pratiques durables comme la limitation de la publicité. Nous avons déjà un exemple réussi avec le festival reggae sunska.
13. Accompagnez le secteur de l'Economie social et solidaire dans les projets visant d'accroître la consommation et production responsable ? **Oui**
Précisez : Nous avons d'ores et déjà mis en place un autodiagnostic en amont des demandes des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (qui sont déjà précurseurs dans ces pratiques).
14. Accompagnez l'entrepreneuriat social et écologique visant à lutter contre l'obsolescence programmée ? **Oui**
Précisez : La Région a lancé un programme appelé « Aquitaine Start up » qui vise à favoriser l'émergence et le développement de jeunes pousses. Le domaine de l'entrepreneuriat social et écologique fait partie des thématiques identifiées du plan d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Des jeunes pousses dans ce domaine seront susceptibles d'être accompagnées financièrement dans leur création ou dans le développement de leur activité.
15. Favoriser les échanges non marchands de biens et services à l'échelle de la Région ? **Oui**
Précisez : Nous accompagnons et accompagnerons l'expérimentation des accorderies dans une logique de réseau.
16. Faire de la Région, un exemple pionnier de la consommation et production responsable et durable ? **Oui**

Précisez : Nous démontrons avec tous les exemples précités de nombreux exemples de consommation et de production responsables.
17. Financer des études sur les évolutions et les besoins en termes de consommation et production responsable et durable ? **Oui**

Précisez : nous accompagnons d'ores et déjà le réseau régional des recycleries et individuellement les différentes initiatives : Le Tri cycle enchantés à Bourdeilles, api up dans les Landes, la filière textile dans le ré emploi avec Le Relais et l'ensemble des autres acteurs régionaux. Nous amplifierons ce soutien.
18. Avez-vous d'autres propositions pour favoriser la consommation et production durable et écoresponsable à l'échelle de la Région ? **Non**
Votre questionnaire, très complet, nous a permis de bien détailler notre action et nos engagements.